

Montréal, 2 juillet 2026

Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques du BAPE

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

Mesdames les commissaires,

Dans toutes les discussions sur la réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, il a fort peu tenu compte du fait qu'il n'est qu'une partie de l'ensemble de la centrale hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies. La pertinence des travaux effectués pour la phase 1 et de ceux envisagés pour la phase 2 devrait pourtant être jugée en fonction des projets d'avenir pour la centrale.

Il n'en a guère été question à ce jour dans les présentations publiques d'Hydro-Québec.

Dans une chronique publiée en septembre 2019 dans le journaldesvoisins.com j'ai écrit :

À mes yeux, le projet de réfection du barrage Simon-Sicard par enrochement ne fait que remettre à plus tard la réponse à une question plus fondamentale. La centrale hydroélectrique est désuète et minimalement entretenue.

[...]

S'il n'y a pas de réinvestissement substantiel pour restaurer le potentiel hydroélectrique de la centrale, la véritable question devient alors sa mise hors service.

Je constate deux changements importants depuis cette date.

Alors que la puissance installée de la centrale hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies n'est que de 45 Mégawatts, il est question en ce moment de l'érection en milieu agricole par des entreprises privées d'une nouvelle génération d'énormes éoliennes pouvant atteindre une production de 7 mégawatts par unité.

Est-ce pertinent dans cette situation de reconstruire les équipements de production hydroélectrique de la centrale?

Il y a aussi le fait que sous l'impulsion de Messieurs François Legault et Pierre Fitzgibbon, Hydro-Québec s'est vue poussée à entreprendre une expansion de ses capacités de production dont la nécessité sociale n'a pas été démontrée. Leurs projets reposaient essentiellement sur une stratégie de développement économique favorisant la grande entreprise. Il est bien connu que les tensions provoquées par leur vision affairiste débridée de l'utilisation des ressources du Québec ont mené au départ de la PDG de la société d'État, Mme Sophie Brochu.

Il serait pourtant souhaitable de réfléchir collectivement à l'avenir énergétique du Québec et que des groupes qui prônent des stratégies fort différentes, par exemple la descente

énergétique, puissent être entendus afin que notre production hydroélectrique puisse véritablement contribuer à la décarbonation du Québec.

De nombreux groupes ont d'ailleurs demandé **un exercice légitime de dialogue social sur l'avenir énergétique du Québec** lors du dépôt du projet de loi 69 et dans le cadre de la préparation du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE).

Il est d'ailleurs symptomatique de l'absence de ce dialogue social que le PGIRE ait été déposé le 30 juin entre deux journées fériées – et plus de deux semaines après la fin du calendrier des travaux de l'Assemblée nationale pour le premier semestre de 2026.

Jacques Lebleu

Annexe A – page suivante

Texte de la chronique parue en septembre 2019 dans le journaldesvoisins.com

De roche et de rivière

Les lecteurs assidus du journaldesvoisins.com se souviendront de la publication le 17 juillet par Hydro-Québec d'un avis public au sujet de la phase 2 de la Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard. Ce texte avait pour but d'avertir les citoyens du début de l'évaluation environnementale de ces travaux par le Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Le barrage Simon-Sicard fait partie de l'ensemble de la Centrale hydroélectrique de la rivière des Prairies.

Deux questions étaient posées aux citoyens par le ministère sur les enjeux que devrait aborder l'étude d'impact sur le projet. Ils avaient jusqu'au 16 août pour y répondre.

À mes yeux, le projet de réfection du barrage Simon-Sicard par enrochement ne fait que remettre à plus tard la réponse à une question plus fondamentale. La centrale hydroélectrique est désuète et minimalement entretenue. Au moment d'une visite en juin 2018, une seule des huit turbines originales était en fonction. Il est permis de douter de la volonté de la société d'état de maintenir la centrale en exploitation. Sa faible puissance ne cadre pas avec ses objectifs. Elle dispose dans son réseau d'importants surplus de capacité de production. Le choix de la réfection du mur de soutènement par enrochement, une méthode peu durable, pourrait avoir été retenu principalement pour son faible coût de réalisation.

S'il n'y a pas de réinvestissement substantiel pour restaurer le potentiel hydroélectrique de la centrale, la véritable question devient alors sa mise hors service. Il serait donc souhaitable de discuter publiquement de la possibilité d'abaisser le niveau artificiel de la rivière et de le ramener à un point plus proche de son lit original. Cela aurait pour effet d'alléger la fonction des murs de soutènement et pourrait dans certains secteurs permettre de végétaliser les berges.

Ce geste permettrait possiblement de minimiser les risques d'inondations printanières entre Cartierville et le Sault-au-Récollet au moment où les changements climatiques risquent de les rendre plus fréquentes.

Il faudrait évidemment faire un relevé préalable exhaustif des bâtiments construits en aval du barrage. C'est le moment idéal de le faire pendant que le gouvernement provincial revoit sa réglementation concernant les zones inondables du Québec suite aux importantes montées de eaux de 2017 et 2019.

Les travaux réalisés à ce jour montrent qu'il y a urgence de préserver les rives de la rivière des Prairies d'une minéralisation excessive dégradant les milieux nautique et terrestre et le paysage. Il serait souhaitable que la phase 2 se réalise dans le respect de l'esprit de la réglementation relative au domaine hydrique de l'État. Pour ce faire, il

faudrait prévoir des zones tampons constituant des territoires propices à la biodiversité des espèces végétales, aviaires et animales entre le cadre bâti urbain et la rivière. La bande riveraine deviendrait ainsi un véritable prolongement du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Il faut aussi préserver les aspects patrimoniaux significatifs du Sault-au-Récollet. Il m'apparaît que le site du fort Lorette doit devenir un sanctuaire où les citoyens peuvent se recueillir dans un environnement propice à une prise de conscience du passage au Sault des peuples et des générations qui nous ont précédés.

Je me joins donc aux citoyens qui suggèrent la création d'une promenade riveraine de l'avenue St-Charles jusqu'au Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Il faut qu'une place généreuse soit accordée à l'accès des montréalais aux berges. Ce secteur, par le fait que les propriétés sont ici principalement de nature publiques et institutionnelles offre à cet égard des possibilités uniques sur l'Île de Montréal.

Une planification soigneuse doit être réalisée par Hydro-Québec en coordination avec les administrations municipales centrale et de l'arrondissement.